

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase, tenue le lundi 2 mai 2016 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Monsieur Martin Carrier
Madame Chantal Gendron
Madame Johanne Caron
Monsieur Mario Gendron

Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 20

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 80-16

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.
Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 81-16

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 82-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 83-16

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2016 soit approuvé et signé.
Adoptée

Estimation pour l'installation de la Téléphonie IP
Résolution 84-16

Considérant que la municipalité a signé une entente pour le système de téléphonie IP avec la MRC de La Matapédia le 1^{er} février 2016;

Considérant que des municipalités de la MRC ont déjà adhéré à ce système;

Considérant que ce système donne lieu à court terme à des économies;

Considérant que le contrat E9318 pour la téléphonie signé entre la municipalité et le fournisseur Télus a pris fin le 20 mars 2016;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des coûts reliés à l'implantation du réseau de la Téléphonie IP;

Considérant qu' un montant de 16 000 \$ a été prévu à même les prévisions budgétaires au poste de GL 03 60 000 750;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité accepte l'estimation des coûts de 14 087.44 \$ préparés par le Service de génie municipal de la MRC de la Matapédia à savoir :

Items	Coûts (sans taxe)	Coûts (avec taxe nette)
Coût matériel téléphonique	2 089.22 \$	2 193.47 \$
Coût main-d'œuvre par la MRC	2 450.00 \$	2 450.00 \$
Coût réseau WiMAX	8 995.11 \$	9 443.97 \$
Total des dépenses	<u>13 534.33 \$</u>	<u>14 087.44 \$</u>

Adoptée

Coffre prêt à jouer WIXX

Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le coffre prêt à jouer WIXX et son contenu a été installé dans la cour arrière de l'école. Le protocole d'entente a été signé à Saint-Damase le 28 avril 2016 entre la Municipalité de Saint-Damase et Le Comité d'Action Matapédia en Forme représenté par Madame Chantal Doucet, coordonnatrice CAMEF et Madame Colette D'Astous.

Demande de commandite dans le cadre d'un projet de coopération internationale-Sénégal **Résolution 85-16**

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron et résolu majoritairement par les membres du conseil municipal de verser un montant de 50 \$ à Madame Mélissa Pâquet comme contribution financière pour son projet de coopération internationale à l'été 2016 « ***Psychoed Sans frontière-Sénégal*** ».

Adoptée

Création et mise sur pied du comité de pilotage MADA **Résolution 86-16**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase autorise la création du comité de pilotage MADA composé de **membres constitutifs et leurs responsabilités ainsi que le mandat du comité de pilotage :**

Pauline Charest (60-70) citoyenne
Suzanne Audit (60-70) (Comité Local d'Éducation aux Adultes)
Chantal Gendron (50-60) (Comité de Développement et d'Urbanisme)
Marjolaine Dubé-D'Astous (Conseillère municipale, RQF et MADA)
Bertrand Lavoie (70 ans et plus) (Club des 50 Ans et Plus)
Solange Desrosiers (60-70) (Cercle des Fermières)
Marie-France Dubé (40-50) citoyenne
Rollande Ouellet (Chargée de projet)
Alexis D'Aoust-Tremblay (Organisation communautaire, CISSS)
Steve Ouellet (Conseiller en développement, MRC de la Matapédia)

Le mandat du comité de pilotage

- Élaborer la politique municipale des aîné(e)s et le plan d'action MADA
- Faire un bilan des réalisations et les analyser
- Mise en oeuvre et suivi du plan d'action

Adoptée

MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
COMITÉ DE MATAPÉDIA

Résolution 87-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 281

Règlement n° 281 modifiant le règlement n° 244 est remplacé par le suivant :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 244 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à Saint-Damase, le 2 mai 2016

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Société d'Exploitation de la Métis Inc.
Plan annuel d'intervention sur les
terres publiques intramunicipales
Résolution 88-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase approuve le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles qui seront réalisés, en 2016, à l'intérieur des terres publiques intramunicipales (TPI) par la Société d'Exploitation des Ressources de la Métis Inc..

Adoptée

Résultats financiers projet éolien
Mandat Raymond Chabot Grant Thornton
Résolution 89-16

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour obtenir l'information suffisante et complète afin de permettre au conseil municipal de bien comprendre les résultats financiers du projet éolien avec la Corporation Fleur de Lis Eoliennes Saint-Damase Commandite et Algonquin Power Co.

Adoptée

Mandat pour émission d'avis d'infraction
Résolution 90-16

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu par les membres du conseil municipal de Saint-Damase d'accorder le mandat d'émettre des avis d'infraction, selon la procédure suivante, à l'inspecteur municipal :

1. Constat d'infraction à la réglementation municipale.
2. Avis au contrevenant lui exigeant de rencontrer l'inspecteur municipal dans un délai de 10 jours.
3. Rencontre du contrevenant ayant pour but d'établir un délai raisonnable relativement aux correctifs à apporter.
4. Avis au contrevenant le mettant en demeure de se conformer à la réglementation d'urbanisme de la municipalité dans un délai raisonnable bien précis.
5. Visite des lieux de l'infraction à l'échéance du délai prescrit.
6. Avis au conseil municipal de l'achèvement du délai prescrit et de la conformité ou non des travaux à la réglementation d'urbanisme.
7. Si non-conformité, prendre les recours légaux appropriés pour faire respecter la réglementation municipale.
8. Visite des lieux de l'infraction à l'échéance du délai prescrit.
9. En cas de non-paiement, le dossier sera plaidé devant la Cour du Québec.

10. Si les correctifs ont été réalisés par le contrevenant, informer la municipalité.
11. Si les correctifs n'ont pas été réalisés, prendre les recours légaux pour faire respecter la réglementation municipale.
12. Répéter les étapes.

Adoptée

Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 20.

**Soumission pour la construction d'un petit bâtiment
au bassin des eaux usées**
Résolution 91-16

Des soumissions ont été demandées verbalement à Construction Renaud St-Laurent inc. et Construction P.J. inc. pour la construction d'un bâtiment de 8'x6'x7' à l'entrée des bassins des eaux usées. Une seule soumission a été reçue.

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité n'accepte pas pour ce soir la soumission déposée. Le conseil municipal demande que ce point soit reporté à la prochaine séance.

Adoptée

Mandater le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia
Résolution 92-16

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase a pris connaissance des modalités d'application du volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Considérant que des interventions ont été retenues dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour une section de la route Malcom qui traverse les municipalités de Sayabec, St-Noël et St-Damase;

Considérant que les municipalités de Sayabec, St-Noël et St-Damase désirent présenter une demande conjointe à ce programme pour cette section de route;

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une entente intermunicipale entre ces municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron

Et résolu

De mandater le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il rédige un projet d'entente intermunicipale relative au projet de redressement des infrastructures de voirie de la route du Lac Malcom dans le cadre du RIRL.

De répartir les honoraires en lien à ce mandat entre les municipalités visées en fonction de la longueur des interventions prescrites pour la route du Lac-Malcom dans le PIIRL.

Adoptée

Inspection des conduites d'égout sanitaire et pluvial
Résolution 93-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité mandate le Service du génie municipal pour préparer un appel d'offres pour l'inspection des conduites d'égout sanitaire et pluvial. La municipalité demande que l'inspection des conduites soit réalisée sur 100 % du réseau. Tous les coûts de ces inspections seront admissibles en priorité 2 au programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

Acquisition de terrain voisin du 52 avenue du Centenaire
Résolution 94-16

Attendu que Monsieur Jean-Michel Vaillancourt et Madame Roxanne D'Astous nous ont signifié leur intérêt pour l'acquisition du terrain voisin du 52 avenue du Centenaire;

Pour ce motif, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte de réserver le terrain aux demandeurs jusqu'au 31 décembre 2016. Advenant qu'il y ait une autre demande formulée par quelqu'un d'autre pour l'acquisition du même terrain, le conseil municipal avisera Monsieur Vaillancourt et Madame D'Astous et ceux-ci devront l'acheter ou verser un montant de 1 000 \$ pour réserver ledit terrain.

Adoptée

Emploi d'été

La municipalité fera parvenir à la population une offre d'emploi pour les personnes intéressées à faire l'entretien des pelouses et des platebandes.

Incendie chez Magella Lévesque

Les membres du conseil municipal recueilleront dans les semaines à venir des dons qui seront remis à Monsieur Magella Lévesque pour les pertes subies lors du début d'incendie de sa résidence.

Soumission pour achat d'asphalte froide **Résolution 95-16**

Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à une demande de prix pour l'achat d'asphalte froide :

Matériaux G. Ouellet inc.	9.50 \$/sac
Centre de Rénovation de la Mitis inc..	6.99 \$/sac

Étant donné que nous devons réparer les trous sur les routes rapidement, la directrice générale et secrétaire-trésorière a commandé deux palettes de sacs d'asphalte froide au fournisseur le plus bas avec l'accord du maire suppléant Martin Carrier.

Il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Madame Mélanie Bélanger d'accepter la soumission de Centre de Rénovation de la Mitis inc.. à 6.99 \$/sac. plus les frais de transport.

Adoptée

Formulaire de la stratégie de l'eau potable **Résolution 96-16**

Attendu que la municipalité a adopté le 2 avril 2012 un règlement sur l'utilisation de l'eau potable;

Attendu que la municipalité a rempli le formulaire de l'usage de l'eau potable pour les années 2010 à 2014 dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et que la quantité d'eau distribuée par personne dans le réseau de distribution a toujours été inférieure à la valeur de comparaison définie dans le formulaire;

Attendu qu' en 2015 il y a eu une fuite d'eau importante sur le réseau qui a été détectée rapidement par le responsable du réseau;

Attendu que cette grosse fuite d'eau détectée du côté privé a été très longue à réparer;

Attendu que selon le formulaire complété pour l'année 2015 et la norme établie par le ministère, la municipalité ne respecterait pas la quantité d'eau distribuée par personne dans le réseau de distribution. La municipalité pourrait avoir l'obligation de faire l'installation de compteurs d'eau;

Attendu que dans les années antérieures, les normes ont toujours été respectées;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que nous puissions remplir le *formulaire de l'usage de l'eau potable* pour l'année 2016 et 2017 pour voir si la quantité d'eau distribuée par

personne respectera les normes à l'article 2.2 du bilan sommaire. Nous demandons au ministère un délai supplémentaire avant de procéder à l'installation de compteurs d'eau.

Adoptée

Comptes du mois

Résolution 97-16

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	30 516	Assurance salaire	474.18 \$
Jean-Pierre Chamberland	16-2858	services juridiques rendus	287.44 \$
MRC de la Matapadia	16 077	formation Colette (Gonet 6)	150.00 \$
MRC de la Matapédia	13 821	mise à jour évaluation	1 838.24 \$
AES Électrique	3491	remettre système alarme fonction	395.63 \$
Kopilab	184 416	contrat copies facturable	214.82 \$
Bureau publicité droit	600 637 286	avis de mutation	16.00 \$
TOTAL			3 376.31 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Pétroles BSL	40 782 420	mazout	185.49 \$
Matériaux G. Ouellet	1 001 822	fluorescent, accord, brosse,	618.19 \$
Ferme Guy D'Astous	24	fourches à palette usagées TV140	948.54 \$
Pétroles BSL	40 950 168	mazout	168.45 \$
TOTAL			1 920.67 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Denis Gagnon	3	déneigement entrée bureau mun.	80.00 \$
Carquest	439 935	protecteur, boyau 5/8 batterie	343.57 \$
Centre du Camion Denis	FE94412	essuie-glace, nettoyeur	722.38 \$
André Roy Électrique	5941	relampage éclairage public	109.51 \$
Centre de Rénovation	3300	palette asphalte froide	540.81 \$
Centre de Rénovation	3158	palette asphalte froide	540.81 \$
Ent. Yvon D'Astous	4594	décharger asphalte froide	57.49 \$
René Turcotte	696 064	réparé cylindre peigne de charrue	148.35 \$
Lamarre Gaz	263 453	acétylène, tip à couper	312.92 \$
Pièces d'Auto	3-25123454	Flap fibergla	(23.20 \$)
Pièces d'Auto	3-25124214	t-rap,b.jonction,lampes, serre-câble	232.61 \$
Pièces d'Auto	3-25124233	couette de fils	(73.42 \$)
Pièces d'Auto	3-25124234	connecteur pour fil	53.37 \$
Pièces d'Auto	3-25123726	filtre TV 140	20.09 \$
Pièces d'Auto	3-25123708	filtre à gaz, huile, carburant	99.67 \$
Pièces d'Auto	3-25123870	susp.arrière,H.T.gasket	56.14 \$
Pétroles BSL	40 782 448	diesel clair	1 005.57 \$
Wilfrid Ouellet Napa	335 736	boitier pour lumières	64.59 \$
Wilfrid Ouellet Napa	335 814	pinceau, antirouille	89.42 \$
Wilfrid Ouellet Napa	335 733	absorbant, fondant pour fil	82.78 \$
Centre du Camion Denis	fe94501	dimmer	69.20 \$
Lawson Products	9 304 009 4 08	aérosol, flap disc,persit grease	448.58 \$
Alimentation St-Damase	252 588	essence laveuse à pression	18.83 \$
Alimentation St-Damase	252 589	essence camion GMC	100.02 \$
Ghislain Caron	1	Frais de kilométrage	68.00 \$
TOTAL			5 168.09 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Véolia	78 503	charte eau pot. Transport	226.06 \$
Alimentation St-Damase	7335	sac, piles, essuie-tout	19.12 \$
Automation D'Amours	2628	installation pièce adoucisseur	180.15 \$
TOTAL			425.33 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie d'Amqui	125 818	Collecte des matières résiduelles	1 720.62 \$
TOTAL			1 720.62 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
TOTAL			0.00 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Alimentation St-Damase	255 126	désodorisant	3.66 \$
Pétroles BSL	40 782 439	huile à chauffage	192.92 \$
Pétroles BSL	40 950 177	huile à chauffage	199.80 \$
TOTAL			396.38 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
TOTAL			0.00 \$
TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT			13 007.40 \$
TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT			0.00 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>13 007.40 \$</u>

COMPTES PAYÉS AVRIL 2016

FOURNISSEUR	MONTANT	DÉTAILS
SALAIRE BRUT	3 575.00 \$	Colette D'Astous
	402.21 \$	Rollande Ouellet
Hydro-Québec	521.93 \$	électricité
Hydro-Québec	1 242.49 \$	électricité
Marielle Lévesque	23.56 \$	remboursement taxes foncières
Caisse Pop.	11 906.25 \$	remise fédérale et provinciale
Télus	23.45 \$	cellulaire
Télus	676.37 \$	téléphone édifices municipaux
TOTAL	<u>18 371.26 \$</u>	

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes. Adoptée

DIVERS

Achat de tables pour le parc municipal et Fabrique **Résolution 98-16**

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité commande 3 tables en bois chez Matériaux G. Ouellet inc. pour installer dans le parc de la Fabrique et de la municipalité.

Adoptée

Levée de la réunion **Résolution 99-16**

Il est proposé par Madame Johanne Caron de clore la séance à 22 h 35.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire